

DECLARATION DE MANIFESTATION

Rappel : La déclaration doit être faite 3 jours francs au moins et 15 jours francs au plus avant la date de la manifestation. Elle fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par 3 d'entre eux faisant élection de domicile dans le département.

But de la manifestation :

Date :

Heure de début :

Lieu :

Heure de fin :

Itinéraire (s'il y en a un) :

Nombre de personnes appelées à se rassembler :

Organisateurs :

1- Nom :

Domicile :

Prénom :

Signature :

Tél portable :

Mail :

Fax :

2- Nom :

Domicile :

Prénom :

Signature :

Tél portable :

Mail :

Fax :

3- Nom :

Domicile :

Prénom :

Signature :

Tél portable :

Mail :

Fax :